

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 mai 2023

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

PRESENTATION DU
TABLEAU RELATIF A
L'UTILISATION DE
LA DOTATION DE
SOLIDARITE
URBAINE ET DE
COHESION SOCIALE
ET DU FONDS DE
SOLIDARITE DES
COMMUNES DE LA
REGION ÎLE-DE-
FRANCE AU TITRE
DE L'EXERCICE
2022

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Mathias GOLDBERG, Nancy AGUILERA TORRES, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Daniel GUIRAUD par Lionel BENHAROUS, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Sonia Angel par Valérie LEBAS, Johanna BERREBI par Patrick CARROUER, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Simon BERNSTEIN par Christophe PAQUIS.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE.

SECRETAIRE : Guillaume LAFEUILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023

OBJET : PRESENTATION DU TABLEAU RELATIF A L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE ET DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'attribution de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour 2022 qui s'est élevée à 251 408,00 €,

VU l'attribution du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France pour 2022 qui s'est élevée à 645 514,00 €,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Le Maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale présente au Conseil Municipal un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement,

Le Maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France, présente au Conseil Municipal un rapport d'utilisation de ces fonds,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DONNE ACTE au Maire de la présentation du tableau relatif à l'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France au titre de l'exercice 2022 comme ci-dessous :

VILLE DES LILAS							
RAPPORT D'UTILISATION DE LA DSUCS ET DU FSRIF - EXERCICE 2022							
(article L. 2531-16 et L. 2334-19 du CGCT)							

Actions financées	Dépenses totales	Part DSU		Part FSRIF		Autres financements	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant
Dépenses de gestion courante de la police municipale	1 512 289,39 €	3,01%	45 476,94 €	7,72%	116 766,37 €	89,27%	1 350 046,08 €
Action en faveur de la sécurité publique	1 512 289,39 €	3,01%	45 476,94 €	7,72%	116 766,37 €	89,27%	1 350 046,08 €
Dépenses de gestion courante du service périscolaire	3 437 773,58 €	3,01%	103 379,30 €	7,72%	265 436,19 €	89,27%	3 068 958,09 €
Dépenses de gestion courante du Kiosque	302 824,06 €	3,01%	9 106,40 €	7,72%	23 381,55 €	89,27%	270 336,11 €
Dépenses de gestion courante du service jeunesse	404 828,05 €	3,01%	12 173,82 €	7,72%	31 257,44 €	89,27%	361 396,79 €
Action en faveur de la jeunesse	4 145 425,69 €	3,01%	124 659,51 €	7,72%	320 075,18 €	89,27%	3 700 690,99 €
Dépenses de gestion courante du centre médico-social	805 992,72 €	3,01%	24 237,48 €	7,72%	62 232,03 €	89,27%	719 523,21 €
Action sociale	805 992,72 €	3,01%	24 237,48 €	7,72%	62 232,03 €	89,27%	719 523,21 €
Dépenses de gestion courante de la crèche des Bruyères	900 089,09 €	3,01%	27 067,10 €	7,72%	69 497,37 €	89,27%	803 524,62 €
Dépenses de gestion courante de la crèche des Sentes	743 161,82 €	3,01%	22 348,05 €	7,72%	57 380,76 €	89,27%	663 433,01 €
Dépenses de gestion courante du RAM	107 522,77 €	3,01%	3 233,38 €	7,72%	8 302,01 €	89,27%	95 987,38 €
Dépenses de gestion courante du multi-accueil	144 947,39 €	3,01%	4 358,80 €	7,72%	11 191,63 €	89,27%	129 396,96 €
Dépenses de gestion courante de la Halte-jeux	- €	3,01%	- €	7,72%	- €	89,27%	- €
Dépenses de gestion courante de Lieu d'accueil enfants parents	889,12 €	3,01%	26,74 €	7,72%	68,65 €	89,27%	793,73 €
Action en faveur des familles	1 896 610,19 €	3,01%	57 034,07 €	7,72%	146 440,41 €	89,27%	1 693 135,70 €
DEPENSES TOTALES	8 360 317,99 €	3,01%	251 408,00 €	7,72%	645 514,00 €	89,27%	7 463 395,99 €

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Seine-Saint-Denis, au Trésorier Municipal de la ville des Lilas, et publiée.

Délibération votée par 32 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance

Guillaume LAFEUILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20230524-D64-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

01 JUIN 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.